

PROCES - VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL
du 26 juin 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt six juin, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Pierre GUILLAUME, qui ouvre la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 et procède ensuite à l'appel des membres présents.

Etaients présents

Stéphane LE RUDULIER, Jean-Michel MAZENQ, Guy LARROCHE,
Véronique STRAUDO, Henri CASIMIR, Angélique FORTE, Roland SCHACRE,
Adjoints au maire,
Lucien DARET, Josiane TEISSIER, Lydie RUSSO, Chantal CLISSON (arrivée à
18h35), Marie-Louise BESSETTES, Brigitte PELOFFY, Yvan VESPERINI,
Patrice VAUTHIER, Jean-Fabrice LACAVE, Valérie BAJEUX, Bruno GERARDIN,
Sylvie HOUDAIS, Alain EGEA, Patrick MOLINO, Pierrette PUGLIESE,
Dominique DIDIER, Gilbert CHIARAMONTE, Conseillers municipaux.

Procurations

Valérie MILLANCOURT donne procuration à Henri CASIMIR,
Marie-Antoinette CAILLOL donne procuration à Jean-Pierre GUILLAUME,
Bernard TRITZ donne procuration à Yvan VESPERINI,
Pierre SOUSTELLE donne procuration à Stéphane LE RUDULIER,
Nadia DUCLAUT donne procuration à Roland SCHACRE,
Corinne HERINGUEZ donne procuration à Dominique DIDIER,
Corinne LUCCHINI donne procuration à Alain EGEA.

Etait absent

Gérald AUTECHAUD

Conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de recourir au scrutin public pour la désignation du secrétaire de séance.

Mme Valérie BAJEUX est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

M. Vincent PECHEVY, Directeur Général des Services et Mme Chantal KOSKAS, Responsable du service des finances, assistent aux travaux de l'assemblée.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1 : DROIT A LA FORMATION DES ELUS

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Les membres du Conseil Municipal ont droit à la formation, en effet, parmi les objectifs assignés à la décentralisation, la formation des élus occupe une place importante afin que l'élu local puisse exercer ses missions et participer aux décisions publiques locales dans de bonnes conditions.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal doit délibérer dans les 3 mois suivant son renouvellement. Le conseil municipal détermine les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation de ses membres.

Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20% du total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus de la commune. Ce seuil maximal d'un montant de 28 551 € pour Rognac ne peut pas être dépassé, la commune gardant, dans cette limite, toute latitude pour déterminer le montant des frais de formation.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 10 000 € soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Il est cependant rappelé que dans notre département, l'accès à la formation pour les élus est largement facilité par l'activité de l'Agence Technique Départementale (ATD 13) en la matière. En effet, celle-ci permet un accès quasiment gratuit à la formation des élus sur l'ensemble des problématiques susceptibles d'intéresser les élus locaux. Il est donc proposé de prioriser les formations issues du catalogue de l'ATD13.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune sera annexé au compte administratif. Il donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Les explications du maire entendu et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant maximum de 10 000 €,
- ▷ De prioriser l'accès à la formation par l'intermédiaire de l'ATD13,
- ▷ De ne prendre en charge le financement d'une formation dans le cadre de l'enveloppe de 10 000 € uniquement lorsque celle-ci n'a pas d'équivalent dans le catalogue de l'ATD13 et si elle est dispensée par un organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur et sous réserve des crédits disponibles,
- ▷ De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

2 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « AGGLOPOLE PROVENCE »

[RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER]

Par délibération communautaire n°111/14 en date du 26 mai 2014 le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le transfert de compétences et la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération « Agglopoles Provence » relative à l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux d'intérêt communautaire.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur la modification envisagée.

La Commune a réceptionné ladite délibération en date du 6 Juin 2014 permettant d'inscrire cette question à l'ordre du jour de cette séance.

Les statuts de la Communauté d'Agglomération sont issus de la compilation des arrêtés préfectoraux suivants :

- l'Arrêté Préfectoral en date du 24 décembre 2001 portant transformation du District du Multipôle de l'Etang de Berre en Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre – Durance dite Agglopoles Provence,
- l'Arrêté Préfectoral en date du 3 août 2011 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre – Durance,
- l'Arrêté Préfectoral en date du 15 octobre 2013 constatant le nombre total de sièges du conseil de la Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre – Durance, et leur répartition entre les communes membres après renouvellement général des conseils municipaux les 23 et 30 mars 2014,

La modification porte sur l'article 4 des statuts : « objet de la communauté d'agglomération » qui change en son paragraphe 3 : « compétences facultatives » ; la compétence définie ci-dessous étant ajoutée avec le texte suivant :

« G) pôles d'échanges multimodaux :

Aménagement des Pôles d'Echanges Multimodaux d'intérêt communautaire, au travers de la création, l'aménagement ou l'entretien de voiries d'intérêt communautaire, de la création, l'aménagement ou l'entretien de parcs de stationnement d'intérêt communautaire. »

Dans ce cadre, le Pôle d'Echanges Multimodal en cours de réalisation à Salon de Provence est transféré.

Cette compétence complète la compétence obligatoire « B. Aménagement de l'Espace » en matière de Transport».

Le pôle d'échange multimodal de Rognac sera aussi transféré dès la phase d'étude.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre – Durance dite AgglopoLe Provence,
- ▷ Précise que ces modifications sont intégrées dans une nouvelle version des statuts figurant en annexe du présent rapport,
- ▷ Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaire en la matière.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par courrier en date du 12 mai 2014, le Président d'AgglopoLe Provence nous a informés de la nécessité de désigner un représentant pour chaque commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Au vu de la délibération communautaire n°059/14 du 28 avril 2014 portant constitution de la CLETC, ci-jointe, il convient de désigner un représentant titulaire pour la commune de Rognac.

Conformément à l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), cette désignation a lieu au scrutin uninominal successif à bulletin secret à la majorité absolue.

En application de la loi "Responsabilités et Libertés locales" du 13 août 2004 codifiée à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne plus recourir au scrutin secret pour procéder aux nominations et désignations.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ De faire application de la loi "Responsabilités et Libertés locales" du 13 août 2004 afin de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation du représentant de la commune auprès de la CLETC,
- ▷ Après appel à candidature, de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein de la CLETC.

**A l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstentions (Alain EGEE, Patrick MOLINO, Corinne HERINGUEZ proc à Dominique DIDIER, Pierrette PUGLIESE, Corinne LUCCHINI proc à Alain EGEE, Dominique DIDIER et Gilbert CHIARAMONTE) et 25 voix pour,
M. Stéphane LE RUDULIER est désigné comme représentant.**

FINANCES LOCALES

4 : COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

Le compte de gestion 2013 du budget annexe des pompes funèbres, établi par le comptable public, est arrêté selon le détail suivant :

Section	Résultat à la clôture 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat cumulé de clôture 2013
Investissement	29 444,59 €		17 590,27 €	47 034 ,86 €
Fonctionnement	9 045,57 €	0 €	10 015,94 €	19 061,51 €
TOTAL	38 490,16 €	0 €	27 606,21 €	66 096,37 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 juin 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver le compte de gestion 2013 du budget annexe des pompes funèbres, établi par le comptable public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

5 : COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

Le compte de gestion 2013 du budget principal, établi par le comptable public, arrête le résultat de clôture 2013 selon le détail ci-joint :

Section	Résultat à la clôture 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat cumulé de clôture 2013
Investissement	1 631 669,08 €		-196 089,68 €	1 435 579,40 €
Fonctionnement	5 334 159,82 €	4 684 767,00€	2 207 944,72 €	2 857 337,54 €
Total	6 965 828,90 €	4 684 767,00 €	2 011 855,04 €	4 292 916,94 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 juin 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver le compte de gestion 2013 du budget principal de la ville, établi par le comptable public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

A l'unanimité avec 32 voix pour, M. Le Rudulier est désigné président de la séance pendant l'absence du Maire pour les 2 prochains rapports.

Sortie de M. le Maire.

6 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

Le compte administratif 2013 reprend les résultats du compte de gestion établi par le comptable public selon le détail ci-joint :

I. RAPPEL DES RESULTATS

Section	Résultat à la clôture 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat cumulé de clôture 2013
Investissement	29 444,59 €		17 590,27 €	47 034,86 €
Fonctionnement	9 045,57 €	0 €	10 015,94 €	19 061,51 €
TOTAL	38 490,16 €	0 €	27 606,21 €	66 096,37 €

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **30 127,58 €** et concernent :

- La rétrocession de deux caveaux
- L'écriture d'ordre relative au stock des caveaux au 01/01/2013

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **40 143,52 €** et concernent :

- La vente de caveaux
- La variation du stock des caveaux au 31/12/2013

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **9 177,52 €** et concernent la variation de stock des caveaux au 31/12/2013.

Les recettes s'élèvent à **26 767,79 €** et concernent :

- L'écriture d'ordre relative au stock des caveaux au 01/01/2013

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 juin 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver le compte administratif de l'année 2013 relatif au budget annexe des pompes funèbres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

Le compte administratif 2013 retrace l'exécution comptable et budgétaire de l'exercice qui vient de s'écouler.

Les résultats sont décrits dans le tableau ci-après :

Section	Résultat à la clôture 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat cumulé de clôture 2013
Investissement	1 631 669,08 €		- 196 089,68 €	1 435 579,40 €
Fonctionnement	5 334 159,82 €	4 684 767,00 €	2 207 944,72 €	2 857 337,54 €
Total	6 965 828,90 €	4 684 767,00 €	2 011 855,04 €	4 292 916,94 €

I - RESULTATS

Les résultats cumulés sont composés :

- d'un excédent de 2 857 337,54 € en section de fonctionnement,
- d'un excédent de 1 435 579,40 € en section d'investissement,
- d'un total à la clôture de 4 292 916,94 €

Section Fonctionnement	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Dépenses totales	16 074 721,15 €	17 197 248,87 €	6,98 %
Recettes totales	18 546 359,79 €	19 405 193,59 €	4,63 %
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 471 634,00 €	2 207 944,72 €	-10,67 %
<i>Résultat antérieur</i>	<i>2 862 849,64 €</i>	<i>649 392,82 €</i>	<i>-77,32 %</i>
<i>Liquidation SISEB</i>	<i>-323,46 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 %</i>
RESULTAT GLOBAL	5 334 159,82 €	2 857 337,54 €	-46,43 %

II – L'EPARGNE

	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Recettes réelles de fonctionnement	18 459 622,30 €	19 381 439,17 €	4,99%
Dépenses réelles de fonctionnement	15 225 679,90 €	15 798 808,54 €	3,76%
EPARGNE BRUTE	3 233 942,40 €	3 582 630,63 €	10,78%
Remboursement capital dette	0,00 €	0,00 €	0,00%
EPARGNE NETTE	3 233 942,40 €	3 582 630,63 €	10,78%

III – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES

OPERATIONS REELLES	Crédits ouverts	Réalisation	Taux
Chapitre: 011 - Charges à caractère général	5 365 227,00 €	4 648 779,56 €	86,64 %
Chapitre: 012 - Charges de personnel	9 876 514,00 €	9 806 761,07 €	99,29 %
Chapitre: 014 - Atténuation de produits	172 659,00 €	50 637,00 €	29,33 %
Chapitre: 65 - Autres charges gestion courante	1 220 580,00 €	1 192 359,99 €	97,69 %
Chapitre: 66 - Charges financières	4 000,00 €	0,00 €	0,00 %
Chapitre: 67 - Charges exceptionnelles	161 000,00 €	100 270,92 €	62,28 %
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	
Chapitre: 022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	432 360,81 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES	17 232 340,81 €	15 798 808,54 €	91,68 %
OPERATIONS D'ORDRE	Crédits ouverts	Réalisation	Taux
Chapitre: 023 - Virement à la section d'investissement.	1 088 439,79 €	0,00 €	0,00 %
Chapitre: 042- opérations d'ordre entre section	575 736,00 €	1 398 440,33 €	242,90 %
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 664 175,79 €	1 398 440,33 €	84,03 %
TOTAL DEPENSES	18 896 516,60 €	17 197 248,87 €	91,00 %

Les dépenses totales ont été réalisées à hauteur de 91% et 91.68% hors virement à la section d'investissement qui ne fait pas l'objet d'opération budgétaire.

Ces taux de réalisation démontrent que les prévisions budgétaires étaient sincères car proches des besoins de fonctionnement.

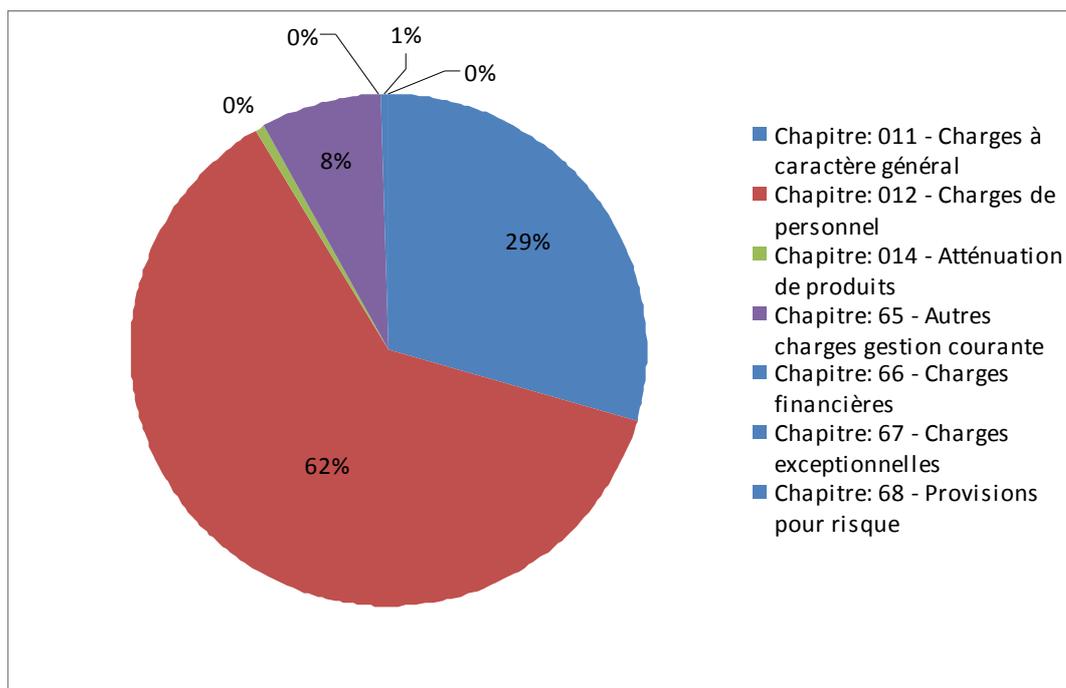
Le prélèvement SRU prévu pour 122 K€ n'a pas été effectué en raison de la réalisation de logements sociaux sur la commune, alors que le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) intervient pour la première fois en 2013.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2012 en €	CA 2013 en €	Evolution 2012/2013
Chapitre: 011 – Charges à caractère général	4 278 441,05 €	4 648 779,56 €	8,66 %
Chapitre: 012 – Charges de personnel	9 748 715,84 €	9 806 761,07 €	0,60 %
Chapitre: 014 - Atténuation de produits	122 024,23 €	50 637,00 €	-58,50 %
Chapitre: 65 – Autres charges gestion courante	998 254,68 €	1 192 359,99 €	19,44 %
Chapitre: 66 – Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Chapitre: 67 – Charges exceptionnelles	78 244,10 €	100 270,92 €	28,15 %
Chapitre 68 –Provisions pour risque	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES	15 225 679,90 €	15 798 808,54 €	3,76 %

Les dépenses réelles sont en hausse de 3,76 % du fait de :

- l'augmentation du carburant, et du marché alimentaire
- créances admises en non-valeur
- la nouvelle cotisation de sécurité sociale – part patronale mise en place sur les indemnités des élus
- l'augmentation de la subvention de fonctionnement du CCAS
- l'augmentation des subventions exceptionnelles aux associations



ANALYSE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES A CARACTERE GENERAL

CA 2012: 4 278 441,05 €

CA 2013: 4 648 779,56 €

Les charges à caractère général sont en hausse de 8,66 %, cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des dépenses d'entretien, de maintenance des bâtiments communaux et informatique ainsi que l'entretien du patrimoine de la commune.

CHARGES DE PERSONNEL

CA 2012 : 9 748 715,84 €

CA 2013 : 9 806 761,07 €

La maîtrise des charges du personnel est confirmée avec une hausse de +0.6% seulement inférieure à la prévision.

ATTENUATION DE PRODUITS

CA 2012 : 122 024,23 €

CA 2013 : 50 637,00 €

La dépense en 2013 concerne uniquement le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), alors que la dépense 2012 concernait le prélèvement SRU soit une diminution de 58.50%.

CHARGES DE GESTION COURANTE

CA 2012 : 998 254,68 €

CA 2013 : 1 192 359,99 €

Ce chapitre, en augmentation de 19,44 %, concerne les charges de gestion courante, les créances admises en non-valeur, l'augmentation de la subvention du CCAS et la mise en place de la cotisation de sécurité sociale part patronale sur les indemnités des élus.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

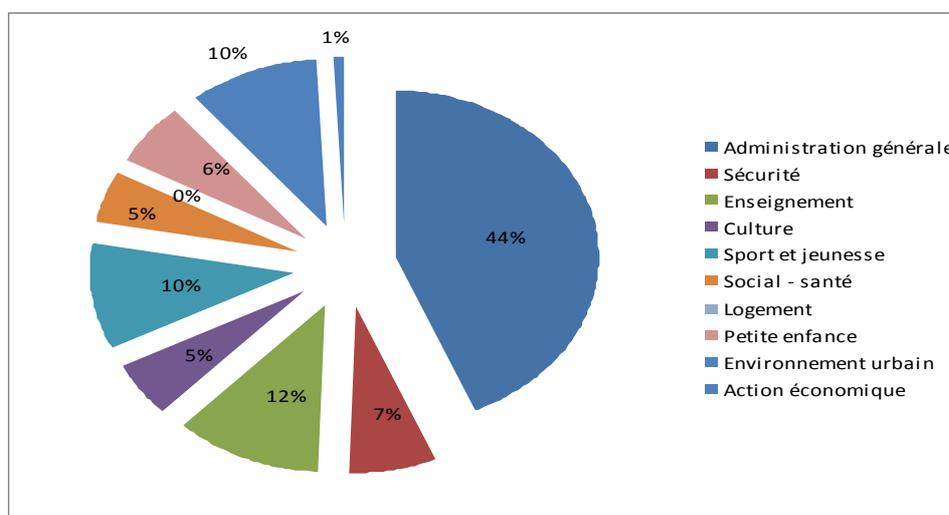
CA 2012 : 78 244,10 €

CA 2013 : 100 270,92 €

Ces charges exceptionnelles sont en hausse de 28,15 % du fait de l'augmentation des subventions exceptionnelles aux associations.

Par nature, elles sont fluctuantes d'une année sur l'autre.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



B – RECETTES

TAUX DE REALISATION			
OPERATIONS REELLES	Crédits ouverts	Réalisation	Taux
Chapitre: 70 - Produits des services	1 094 888,00 €	1 056 075,78 €	96,46 %
Chapitre: 73 - Impôts et taxes	14 592 653,78 €	14 846 244,77 €	101,74 %
Chapitre: 74 - Dotations et participations	2 232 182,00 €	2 285 927,73 €	102,41 %
Chapitre: 75 - Autres produits de gestion courante	144 700,00 €	147 231,95 €	101,75 %
Chapitre: 013 - Atténuation de charges	39 000,00 €	94 120,13 €	241,33%
Chapitre: 76 - Produits financiers	200,00 €	230,75 €	115,38 %
Chapitre: 77 - Produits exceptionnels	21 500,00 €	919 608,06 €	427,72 %
Chapitre 78 - reprise sur amortissements des provisions	32 000,00 €	32 000,00 €	100,00 %
TOTAL RECETTES REELLES	18 157 123,78 €	19 381 439,17 €	106,74 %
OPERATIONS D'ORDRE	Crédits ouverts	Réalisation	Taux
Chapitre 042 - Opérations entre section	90 000,00 €	23 754,42 €	26,39 %
TOTAL RECETTES D'ORDRE	90 000,00 €	23 754,42 €	26,39 %
TOTAL Fonctionnement - Recettes	18 247 123,78 €	19 405 193,59 €	106,35 %

Les recettes totales ont été réalisées à 106,35 %.

Le dépassement des prévisions est dû essentiellement à l'augmentation de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Salon Etang de Berre Durance et des bases d'impositions. Tous les autres postes sont en augmentation par rapport aux prévisions sauf le chapitre 70, du fait de la mise à disposition du personnel auprès du CCAS.

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

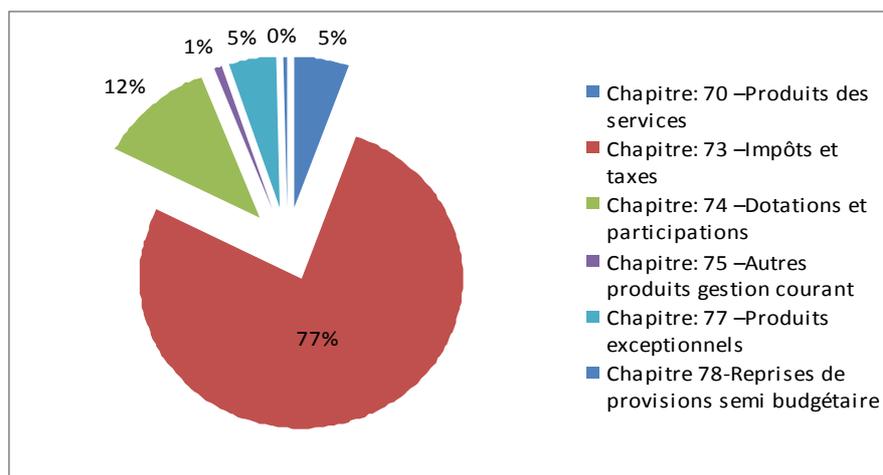
	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013
Chapitre: 70 – Produits des services	1 031 609,08 €	1 056 075,78 €	2,37 %
Chapitre: 73 – Impôts et taxes	14 510 472,80 €	14 846 244,77 €	2,31 %
Chapitre: 74 – Dotations et participations	2 420 184,70 €	2 285 927,73 €	-5,55 %
Chapitre: 75 – Autres produits gestion courante	166 971,82 €	147 231,95 €	-11,82 %
Chapitre: 013 – Atténuation de charges	49 909,29 €	94 120,13 €	88,58 %
Chapitre: 76 – Produits financiers	281,06 €	230,75 €	-17,90 %
Chapitre: 77 – Produits exceptionnels	280 193,55 €	919 608,06 €	228,20 %
Chapitre 78 – Reprises provisions semi-budgétaire	0 €	32 000,00 €	0 %
TOTAL RECETTES REELLES	18 459 622,30 €	19 381 439,17 €	4,99 %

Les recettes réelles sont en augmentation de 4,99%.

Cette hausse est notamment due à la vente d'une propriété communale à 13 HABITAT (pour la construction de logements sociaux).

Les postes principaux se répartissent ainsi :

REPARTITION DES RECETTES REELLES



ANALYSE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS DES SERVICES

CA 2012: 1 031 609,08 €

CA 2013: 1 056 075,78 €

Les recettes de ce chapitre proviennent essentiellement des activités municipales et sont en hausse de 2,37 %.

IMPOTS et TAXES

CA 2012: 14 510 472,80 €

CA 2013: 14 846 244,77 €

L'augmentation de ce poste de 2,31 % est liée essentiellement aux augmentations des bases d'impositions et de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération.

DOTATIONS

CA 2012: 2 420 184,70 €

CA 2013: 2 285 927,73 €

Ce chapitre baisse de 5,55 % et concerne essentiellement les dotations d'état en diminution (dotation forfaitaire et les compensations d'exonération des taxes foncières et la taxe d'habitation).

LES AUTRES PRODUITS

Autres produits de gestion courante (75) :

CA 2012: 166 971,82 €

CA 2013: 147 231,95 €

Cette baisse de 11,82 % correspond à diverses redevances et aux loyers et charges des immeubles municipaux

Autres produits financiers (76) :

CA 2012: 281,06 €

CA 2013 :230,75 €

Ce chapitre concerne les produits des intérêts des parts sociales versés par la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Les produits exceptionnels (77) :

CA 2012 : 280 193,55 €

CA 2013 : 919 608,06 €

Ce chapitre concerne des recettes exceptionnelles (vente d'une propriété communale à 13 HABITAT).

Atténuation de charges (013) :

CA 2012 : 49 909,29 €

CA 2013 : 94 120,13 €

Ces recettes concernent le remboursement sécurité sociale et SOFCAP pour le personnel en longue maladie ou accident du travail. Ces recettes sont en croissance actuellement.

IV – SECTION D'INVESTISSEMENT

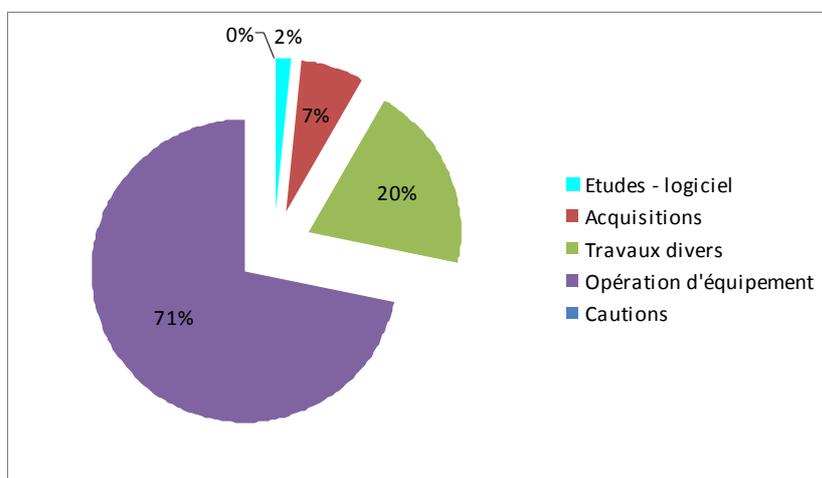
A – DEPENSES

TAUX DE REALISATION avec restes à réaliser			
DEPENSES REELLES	Crédits ouverts	Réalisé de l'année	Taux
Chapitre: 020 - Dépenses imprévues Investissement	397 435,75 €	0,00 €	
Chapitre: 16 - Remboursement d'emprunts	5 000,00 €	1 030,00 €	20,60 %
Chapitre: 20 - Immobilisations incorporelles	362 086,76 €	198 923,21 €	54,94 %
Chapitre : 204 - Subvention d'équipement	0,00 €	0,00 €	
Chapitre: 21 - Immobilisations corporelles	1 507 689,44 €	760 010,04 €	50,41 %
Chapitre: 23 - Immobilisations en cours	3 747 564,09 €	2 356 919,71 €	62,89 %
Opérations individualisées	8 546 956,28 €	8 342 148,38 €	97,60 %
TOTAL Investissement - Dépenses réelles	14 566 732,32 €	11 659 031,34 €	80,04 %
DEPENSES D'ORDRE	Crédits ouverts	Réalisé de l'année	Taux
Dépenses d'ordre de section à section	90 000,00 €	23 754,42 €	26,39 %
Opérations patrimoniales	3 361 791,30 €	3 361 791,30 €	100,00 %
TOTAL Investissement - Dépense ordre	3 451 791,30 €	3 385 545,72 €	98,08 %
DEPENSES TOTALES	18 018 523,62 €	15 044 577,06 €	83,50 %

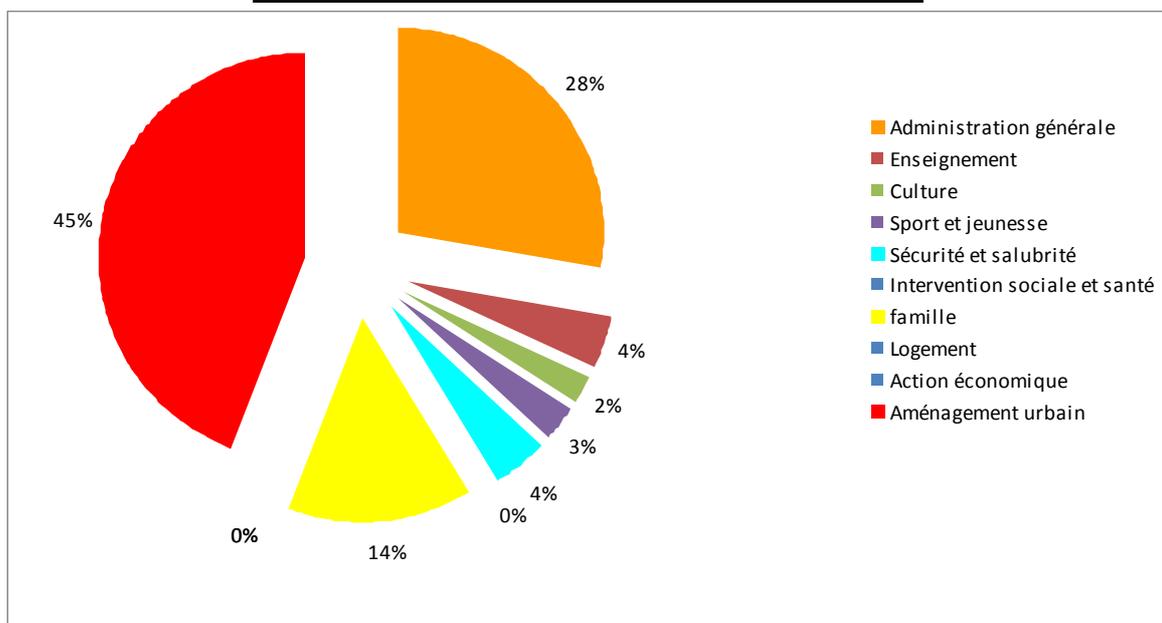
Les dépenses d'investissement ont un taux de réalisation global de 83,50%.

Le taux inclut les restes à réaliser des opérations engagées en 2013 mais dont les travaux sont en cours de réalisation pour un montant de 3 553 786,85 €

REPARTITION DES DEPENSES REELLES



REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT



PRINCIPALES REALISATIONS OU TRAVAUX EN COURS:

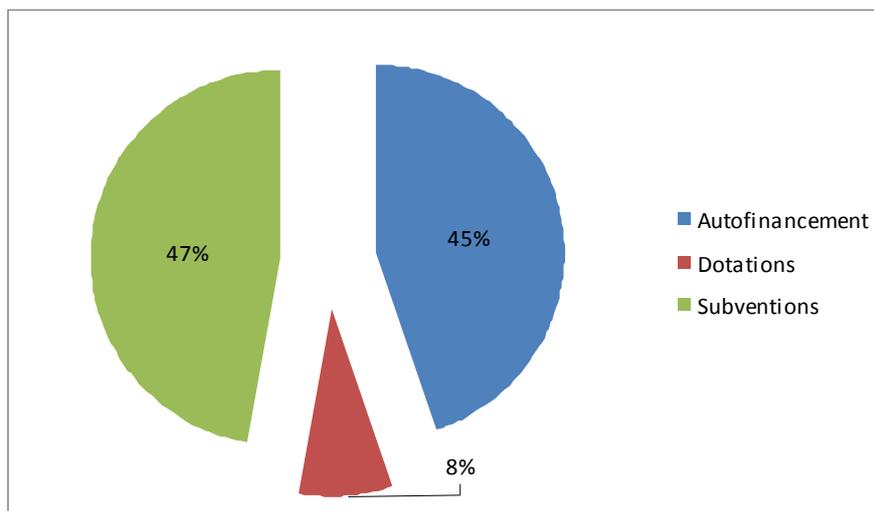
- La réfection de voiries : Place Saint Jacques, rues adjacentes (rue Mireille, boulevard Gabriel Péri, boulevard Jean Jaurès), ZI Nord (rue Paul Sabatier, avenue Lavoisier, rue Clément Ader).
- La fin des travaux de la réhabilitation du Bastidon ainsi que de la cave oléicole et de la Place St-Jacques
- La modernisation de l'éclairage public
- La poursuite de la réhabilitation de bâtiments scolaires : groupe Romain Rolland.
- L'entretien des espaces verts et plantations.

B – RECETTES

TAUX DE REALISATION avec les restes à réaliser			
RECETTES REELLES	Crédits ouverts	Réalisé de l'année	Taux
Chapitre: 024 - Produits de cession	800 000,00 €	0,00 €	0,00 %
Chapitre: 10 - Dotations Fonds divers Réserves	5 594 767,00 €	5 542 822,50 €	99,07 %
Chapitre: 13 - Subventions d'investissement	4 961 120,45 €	4 962 000,63 €	100,02 %
Chapitre: 16 - Dépôts et cautionnement	5 000,00 €	1 043,00 €	20,86 %
TOTAL Recettes réelles	11 360 887,45 €	10 505 866,13 €	92,47 %
RECETTES D'ORDRE	Crédits ouverts	Réalisé de l'année	Taux
Chapitre: 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 088 439,79 €	0,00 €	0,00 %
Opérations patrimoniales	3 361 791,30 €	3 361 791,30 €	100 %
Ecritures d'ordre de section à section	575 736,00 €	1 398 440,33 €	242,90 %
TOTAL Recettes d'ordre	5 025 967,09 €	4 760 231,63 €	94,71 %
TOTAL RECETTES	16 386 854,54 €	15 266 097,76 €	93,16 %

Les recettes d'investissement ont un taux de réalisation global y compris les restes à réaliser de 93,16 %.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



Les dépenses d'équipement ont été financées en 2013 essentiellement par 45 % d'autofinancement et 47 % de subventions d'équipements partagées entre le Conseil Général, le Conseil Régional, la Communauté d'Agglomération, et l'Etat. Il n'a pas été fait recours à l'emprunt.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 juin 2014.

Après en avoir délibéré et compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

▷ D'approuver le compte administratif de l'année 2013 du budget principal de la ville.

M. Le Rudulier explique ce CA :

**« Mesdames, Messieurs,
Mes Chers Collègues,**

Je vais me livrer à cet exercice annuel qui consiste à vous rappeler la situation de la Ville au 31 décembre 2013 à travers le compte administratif. Je sais que c'est un exercice qui n'est pas totalement « festif » mais je vous invite néanmoins à être attentifs parce que ça nous évitera aux uns et aux autres membres de l'assemblée des confusions.

2013 nous aura permis de confirmer notre volonté inchangée de gestion rigoureuse des deniers publics. Ce cap a été tenu, et reste le meilleur garant de notre avenir. Grâce à une gestion prudente et sérieuse, nous continuons d'afficher une solidité financière saine, que vous avez pu constater à la lecture de ce présent rapport. Cela nous permet, tout en restant prudents, de poursuivre nos efforts en faveur du développement des équipements et des services publics à nos concitoyens.

Garder les marges de manœuvre à long terme de notre Collectivité a été une priorité en 2013. Cette volonté ne vaut pas pour le seul exercice 2013, elle a été au cœur de notre stratégie prospective, depuis 6 ans.

Nous avons investi en 2013 11,6 millions € et ce, à fiscalité constante.

Au total, de 2008 à 2014, ce sont près de 30 millions d'€ qui ont été investis, financés à 100% par autofinancement de la collectivité. 2013, nous aura permis de consolider notre épargne nette à 3,5 millions soit 22,6 % de nos recettes réelles de fonctionnement contre 9% au niveau national. Notre épargne nette est le triple de celle des autres Villes de la même importance.

Bien au-delà du bilan comptable, cette présentation du Compte Administratif 2013 traduit le travail d'équipe concret que l'ensemble de la collectivité a mené tout au long du mandat précédent.

Laissez-moi vous détailler, mes chers collègues, les données principales de ce Compte Administratif 2013.

Les dépenses réelles de fonctionnement, vous pouvez le constater, ont progressé de 3,76 % entre le CA 2012 et le CA 2013. Cette évolution est la traduction des éléments exogènes supportés par la Ville.

Dans le détail, la masse salariale n'a progressé que de 0,6 % de CA à CA, bien en dessous de l'effet GVT. Cette maîtrise nous permet de faire diminuer d'année en année, l'importance de ce poste par rapport aux Dépenses Réelles de Fonctionnement afin d'améliorer significativement notre taux de rigidité, principal indicateur de notre capacité d'endettement futur pour financer d'éventuels projets structurants.

Le deuxième poste, après la masse salariale, est celui des charges à caractère général qui, bien que 13,4% en dessous de l'inscription budgétaire, enregistre une progression de 8,6 % par rapport à l'exercice de 2012.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette forte évolution :

- les hausses successives des fluides qui se sont traduites par une augmentation de plus de 21 000 euros,

- le marché alimentaire pour la restauration scolaire pour laquelle les crédits de ce poste ont augmenté de près de 15 000 euros, du fait du renchérissement du prix des denrées alimentaires à hauteur de 4 % mais également de la hausse de fréquentation des restaurants scolaires.

- la très forte augmentation des crédits consacrés aux opérations de maintenance et l'entretien du patrimoine communal à hauteur de plus de 220 000 €

Le troisième poste concerne les subventions aux personnes de droit privé qui, elles aussi, enregistrent une progression de 5,3 %.

Pour mémoire, je vous rappelle la règle de la Ville, depuis plusieurs années par rapport aux subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé est de maîtriser leur évolution. Elles représentent en 2013 552 421 € contre 528 191 € en 2012.

En conséquence, les facteurs essentiels de progression des subventions aux associations sont l'augmentation de l'enveloppe destinée au financement des projets pour un montant de 91 911 € en 2013 contre 35 370 € en 2012.

S'agissant de l'atténuation de produit, notons le versement pour la première fois en 2013 du fameux fond national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, le FPIC, pour 50 637 €

Dernier point du tableau qui a trait aux dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit des autres charges de gestion courante qui correspondent notamment aux participations obligatoires, aux subventions aux organismes publics et au paiement des indemnités des élus. Elles progressent de près de 200 000 euros, soit près de 19,5 %, et s'établissent à 1,192 million d'euros.

Cette évolution est le fait essentiellement,

- d'une part, de la nouvelle cotisation de sécurité sociale part patronale mise en place par l'Etat sur les indemnités des élus.

- et d'autre part du fait de l'augmentation de 150 000 euros de la subvention d'équilibre versée au CCAS pour atteindre une somme totale de 370 000 d'euros. Cette subvention qui est, peu à peu, montée en charge depuis 2009 a désormais atteint le niveau structurel qui lui permet d'absorber, à la fois, l'intégralité des frais directs qui sont les siens, je pense notamment aux dispositifs d'aides facultatives, mais aussi les frais qui lui sont refacturés par la Ville.

Après avoir examiné les dépenses réelles de fonctionnement, nous allons à présent examiner les recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent, comme vous pouvez le voir sur le tableau page 5 du présent rapport, à 19,4 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 106,74% au regard du prévisionnel.

Les recettes réelles de la section de fonctionnement, hors produits financiers et exceptionnels, enregistrent une évolution de 300 000 € en 2013, une progression que l'on peut juger comme dynamique pour atteindre un montant de 18 429 600 €.

Avant de voir dans le détail les fiscalités directes et indirectes, nous allons commencer par l'examen des autres postes. Nous verrons après les produits fiscaux et dans l'immédiat, nous allons nous pencher sur les dotations de l'Etat.

Vous noterez que les dotations de l'Etat ont diminué de 5,55 %. La Ville de Rognac ressent en effet les conséquences du gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales qui se traduisent, en ce qui la concerne, par une diminution de -135 000 € de ses recettes. L'essentiel de cette diminution découle de

l'évolution négative de la fraction « garantie » de la dotation forfaitaire qui a accusé un recul de 5 % en 2013.

Les recettes propres à travers le chapitre 70 des produits des services progressent, en ce qui les concerne, de 2,37 %. Ce poste regroupe les recettes tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine public et les recettes de loyers.

En revanche, les autres produits de gestion courante, et notamment les revenus des immeubles, diminuent de 11,82%.

Examinons à présent les premiers postes qui sont notamment liés à la fiscalité directe en 2013.

Cette fiscalité directe a augmenté de 4,99 %, je précise que les taux sont restés stables naturellement, comme s'y était engagé M. le Maire en début de mandat 2008. L'augmentation du produit de la fiscalité directe locale est donc imputable à l'évolution des bases engendrée d'une part, par l'application du coefficient de majoration forfaitaire de 1,8 % décidé à travers la loi de finances voté par le parlement, d'autre part, par l'évolution physique des bases : 0,9 % pour la taxe d'habitation, 0,9 % pour la taxe foncière sur le bâti et 1% pour la taxe foncière sur le non bâti.

Nous avons souhaité, toujours dans un but pédagogique et informatif, disséquer les éléments relatifs à la fiscalité directe locale, donc la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Ces explications n'ont donc que pour vocation d'éclairer l'évolution des grandes composantes du produit des impôts dits « ménages » qui représente, je vous le rappelle, 33 % des recettes réelles de la section de fonctionnement. Le produit des impôts dits « ménages » est le résultat du produit des bases locatives brutes représentant la valeur du produit locatif des logements défalquée des abattements décidés par la Ville, et également par les taux votés par notre collectivité.

En ce qui concerne les taux, je vous rappelle qu'ils sont gelés depuis 2001. Ce gel depuis 13 ans maintenant traduit notre volonté est de préserver le pouvoir d'achat des Rognacais.

S'agissant des bases brutes de la taxe d'habitation, celles de la Ville sont dynamiques puisque sur la période 2008-2013, elles ont une forte progression.

Il en va de même des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties puisque la Ville de Rognac se place là encore parmi les collectivités enregistrant le plus fort dynamisme. Cette information est intéressante à plus d'un titre. En effet, elle assure le dynamisme du produit de fiscalité encaissé par la Ville et traduit, de surcroît, une certaine attractivité de la Ville de Rognac où, manifestement, il fait bon d'investir et de construire.

Enfin, et j'insisterai particulièrement sur ce dernier point : les constructions nouvelles qui contribuent fortement à l'évolution physique des bases ne pèsent pas sur les contribuables Rognacais, c'est le nombre de contribuables qui augmente et non la charge supplémentaire pour chacun d'eux. Je le rappelle pour certains de nos collègues qui avaient tendance à confondre les différentes notions.

Pour conclure sur la fiscalité directe locale, il résulte de la combinaison des éléments présentés que le produit de fiscalité direct a progressé de 1 273 348 €, entre les exercices 2008 et 2013. Significative pour la Ville, cette évolution s'avère néanmoins plus modérée pour le contribuable Rognacais.

S'agissant maintenant de l'attribution de compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire, deux produits émanant de la communauté d'Agglomération, en cumul, elle représente la somme 7 875 413 € en 2013 contre 7 886 824 € en 2012, soit une légère diminution des dotations versées par Agglopolice Provence.

Abordons donc la fiscalité indirecte et plus particulièrement le poste significatif des droits de mutation. Porté en 2012 par le dynamisme de cette taxe additionnelle, ce poste est marqué en 2013 par un léger repli de la recette. Elle s'est élevée en 2013 à 443 890 €, alors qu'elle avait été de 445 998 € en 2011. Ainsi que nous pouvions le craindre et malgré les résultats pourtant honorables constatés sur le marché immobilier, la tendance dynamique observée ces dernières années sur les droits de mutation, a tendance à marquer le pas.

Examinons à présent l'évolution de l'épargne : l'épargne est en légère augmentation, comme vous pouvez le constater sur ce tableau page 2 du présent rapport, à un niveau élevé, identique à celui de 2012 et identique à ce qu'il était à la même échéance sur le précédent mandat. Pour mémoire, en 2008, l'épargne brute s'élevait à 3 600 000 M€.

Notre taux d'épargne, rapport entre l'épargne de la Ville et ses recettes réelles de fonctionnement, s'élève en conséquence à 22 % en 2013, quand (et cela je vous demande de le noter aussi) le seuil limite d'une collectivité locale est fixé à 8 %, la zone orange de 7 à 10 % et la zone verte au delà de 10 %. Nous sommes donc bien meilleurs que la « zone verte » que je viens d'évoquer.

L'épargne brute de notre collectivité, à la faveur en particulier des efforts de gestion maintenus et importants, est ainsi restée tendanciellement supérieure sur ce mandat à ce qu'elle était dans le mandat précédent.

Cette épargne importante nous a permis jusqu'à aujourd'hui, là aussi c'est un élément important qui n'est pas toujours compris, d'autofinancer l'intégralité de nos dépenses d'équipement et même d'engager un mouvement de thésaurisation nous ayant autorisé à aborder sereinement une fin de mandat naturellement plus dynamique en termes de dépenses.

L'épargne dégagée en 2013 nous permet d'autofinancer cette année encore, la globalité de nos dépenses d'équipement sans aucun recours à l'emprunt. Je ne reviendrai volontairement pas sur l'objectif endettement 0. Même si nous n'en faisons pas un dogme absolu, l'atteinte de celui-ci illustre, renforce et conforte notre solidité financière.

Penchons-nous à présent sur les dépenses d'équipement de l'exercice. Elles se sont élevées, ainsi que cela apparaît sur le tableau page 8, à 8,1 M€.

Elles progressent ainsi, entre 2012 et 2013, de près de 4 Millions €, ce qui confirme la montée en puissance et la pleine réalisation du Plan d'Equipement sur lequel nous nous étions engagés en début de mandat précédent. Le taux de consommation des crédits inscrits au Budget Primitif sans les « Restes à réaliser » était de 43 % en 2012 ; il atteint près de 60 % en 2013.

Ces dépenses d'équipement représentent, et c'est un chiffre que je vous demande de noter, un investissement de 971 € par habitant, soit un ratio bien supérieur à celui observé par les communes de la même strate de population.

Si vous le voulez bien, nous allons maintenant et nous en aurons bientôt terminé, procéder à l'examen des recettes d'investissement de la Ville : il s'agit du FCTVA, pour 753 180 €, des subventions d'équipement pour 990 603 €, des produits de cession pour 800 000 €.

La hausse constatée pour ces recettes d'investissement, résulte des augmentations du FCTVA et des subventions d'investissement reçues qui sont naturellement corrélées à la réalisation des grands projets.

Les produits de cession ont été pour l'essentiel, alimentés par la vente d'un terrain situé à l'angle du boulevard Jean Jaurès Haut et du boulevard Gounod en faveur de 13 Habitant pour un montant de 800 000 € destiné à la construction de 48 logements

Je vous rappelle que la Ville a, en outre, bénéficié de subventions pour divers équipements :

- **Le Centre Culturel**
- **La Place Saint-Jacques et les rues adjacentes**
- **Le Centre de Vie des Séniors**

Pour conclure, nous pouvons dire avec assurance que l'année 2013 a affiché un maintien de nos fondamentaux en matière de gestion malgré deux aspects :

- **des facteurs exogènes que nous subissons comme l'ensemble des collectivités locales**
- **et l'ouverture progressive des équipements nouveaux ou rénovés qui sont naturellement dans l'intérêt des Rognacais comme nous nous y étions engagés.**

Nous restons toutefois sur une situation financière remarquablement saine, aussi satisfaisante que ce qu'elle était à la même échéance sous le mandat précédent malgré une conjoncture beaucoup plus tendue.

Pour conclure définitivement, je dirais que si nous ne considérons pas notre bonne situation financière comme une fin en soi, au moins la considérons-nous comme une preuve du sérieux de notre gestion, mais aussi comme un moyen, celui qui nous permet de conserver des capacités à agir y compris dans un contexte de crise en faveur de certaines politiques publiques auxquelles nous sommes attachées, en faveur également de l'activité et de l'attractivité de l'ensemble de notre territoire.

Je voudrais dire un dernier mot et remercier la direction des finances, représentée en la personne de Chantal KOSKAS pour le travail accompli ces 6 dernières années. Une large partie de ce travail budgétaire lui revient.

Je vous remercie de votre attention. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstentions (Alain EGEA, Patrick MOLINO, Corinne HERINGUEZ proc à Dominique DIDIER, Pierrette PUGLIESE, Corinne LUCCHINI proc à Alain EGEA, Dominique DIDIER et Gilbert CHIARAMONTE) et 23 voix pour.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

8 : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

L'arrêté des comptes 2013 du budget annexe des Pompes Funèbres est constitué du vote du compte administratif et du compte de gestion.

I – RAPPEL DES RESULTATS

Section	Résultat à la clôture 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat cumulé de clôture 2013
Investissement	29 444,59 €		17 590,27 €	47 034,86 €
Fonctionnement	9 045,57 €	0 €	10 015,94 €	19 061,51 €
TOTAL	38 490,16 €	0 €	27 606,21 €	66 096,37 €

II – AFFECTATION DES RESULTATS

En vertu de l'article 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure d'affectation porte sur le seul résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 19 061,51 €.

Le solde d'exécution de 47 034,86 € de la section d'investissement fait l'objet quant à lui d'un report en section d'investissement.

Le résultat cumulé 2013 est composé du résultat de l'année 2012, augmenté de la part affectée à l'investissement et crédité du résultat de l'exercice 2013, soit un montant de 19 061,51 € qu'il convient d'affecter.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 juin 2014.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2013 qui s'élève à 19 061,51 € comme suit :
 - Section de fonctionnement : Report à nouveau (compte 002) 19 061,51 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

9 : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

L'arrêté des comptes 2013 du budget principal est constitué du vote du compte administratif et du compte de gestion.

I – RAPPEL DES RESULTATS

Section	Résultat à la clôture 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat cumulé de clôture 2013
Investissement	1 631 669,08 €		-196 089,68 €	1 435 579,40 €
Fonctionnement	5 334 159,82 €	4 684 767,00 €	2 207 944,72 €	2 857 337,54 €
Total	6 965 828,90 €	4 684 767,00 €	2 011 855,04 €	4 292 916,94 €

II – AFFECTATION DES RESULTATS

En vertu de l'article 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure d'affectation porte sur le seul résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit **2 857 337,54€**

Le solde d'exécution de **1 435 579,40 €** de la section d'investissement fait l'objet quant à lui d'un report en section d'investissement.

Le résultat cumulé 2013 est composé du résultat de l'année 2012, diminué de la part affectée à l'investissement et crédité du résultat de l'exercice 2013, soit un montant **2 857 337,54 €** qu'il convient d'affecter.

L'affectation du résultat doit couvrir :

- en priorité le besoin de financement de la section d'investissement après intégration des reports en 2013

	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat 2013		1 435 579,40 €	1 435 579,40 €
Reports	3 553 786,85 €	3 971 397,23 €	417 610,38 €
TOTAL	3 553 786,85 €	5 406 976,63 €	1 853 189,78 €

Aucun besoin de financement n'est nécessaire puisque le solde après intégration des reports est positif.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 juin 2014.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ▷ D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2013 qui s'élève à **2 857 337,54 €** comme suit :
 - Section de fonctionnement : Report à nouveau (compte 002) : 2 857 337,54 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstentions (Alain EGEA, Patrick MOLINO, Corinne HERINGUEZ proc à Dominique DIDIER, Pierrette PUGLIESE, Corinne LUCCHINI proc à Alain EGEA, Dominique DIDIER et Gilbert CHIARAMONTE) et 25 voix pour.

10 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

Le Budget supplémentaire 2014 permet :

- D'intégrer le résultat antérieur tant en investissement qu'en fonctionnement
- De procéder à l'écriture d'affectation
- D'ajuster des crédits non prévus lors du Budget Primitif.
- Il est rappelé que le budget supplémentaire est un budget de report et un budget d'ajustement.

Section de fonctionnement	110 000,00 €
Section d'investissement	47 034.86 €

I. FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent à 110 000 € en :

- Construction de caveaux.

Les recettes s'équilibrent du même montant et se décomposent ainsi :

- Le produit de la vente des caveaux,
- L'écriture comptable d'ordre relative à la prise en compte du stock des caveaux au 31/12/2014,
- Une subvention d'équilibre afin d'éviter une hausse trop importante de la tarification des caveaux,
- Excédent antérieur.

II INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 47 034,86 € et concernent :

- L'écriture comptable d'ordre relative à la prise en compte du stock prévisionnel au 31 décembre 2014,
- Un montant de travaux prévisionnel pour 5 063,26 €

Les recettes d'investissement s'équilibrent du même montant par

- L'excédent antérieur.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 juin 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'adopter le budget supplémentaire annexe des Pompes Funèbres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

11 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 - BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

Le budget supplémentaire 2014 permet :

- D'intégrer le résultat antérieur tant en investissement qu'en fonctionnement,
- D'inscrire les reports de la section investissement de l'année 2013,
- De procéder à l'écriture d'affectation
- D'ajuster des crédits non prévus lors du budget primitif.

Il est rappelé que le budget supplémentaire est un budget de report et un budget d'ajustement.

I – BUDGET DE REPORT

FONCTIONNEMENT

Le budget supplémentaire intègre la totalité de l'excédent de fonctionnement soit un report à nouveau de : 2 857 337,54 €

INVESTISSEMENT

Le budget supplémentaire concerne :

- l'inscription de l'excédent de la section d'investissement 2013 en section de recettes soit : 1 435 579,40 €.
- L'inscription des crédits de report 2013, tant en dépenses qu'en recettes, de la façon suivante :

Dépenses : 3 553 786,85 € Recettes : 3 971 397,23 €

II- BUDGET D'AJUSTEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

STRUCTURE DES DEPENSES			
Dépenses réelles			
Chapitre nature	Prévu sur BP	BS	Total
011 - Charges à caractère général	5 243 685,00 €	508 462,00 €	5 752 147,00 €
012 - Charges de personnel	9 900 006,00 €	80 000,00 €	9 980 006,00 €
014 - Atténuations de produits	392 000,00 €	0,00 €	392 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	1 230 439,00 €	40 150,00 €	1 270 589,00 €
67 - Charges exceptionnelles	150 900,00 €	77 918,89 €	228 818,89 €
022 - Dépenses imprévues Fonct	47 314,00 €	49 457,16 €	96 771,16 €
TOTAL DEPENSES REELLES	16 964 344,00 €	755 988,05 €	17 720 332,05 €
Dépenses d'ordre			
Chapitre nature	Prévu sur BP	BS	Total
042-Opération d'ordre entre section	581 423,32 €	0	581 423,32 €
TOTAL DEPENSES ORDRE	581 423,32 €	0,00 €	581 423,32 €
Virement à la section d'investissement			
Chapitre nature	Prévu sur BP	BS	Total
023 virement section investissement	0,00 €	2 468 064,49 €	2 468 064,49 €
TOTAL BUDGET	17 545 767,32 €	3 224 052,54 €	20 769 819,86 €

Analyse des dépenses complémentaires de fonctionnement :

011 - Charges à caractère général :

BP 2014 : 5 243 685,00 €

BS 2014 : 508 462 ,00 €

Ce chapitre concerne essentiellement le budget des services.

- Tarification des fluides
- Entretien des espaces verts communaux
- Maintenance informatique
- Maintenance des bâtiments scolaires et communaux
- Frais d'actes et de contentieux
- Complément de crédits pour la formation des agents
- Crédits pour prestations de service diverses (manifestations pour le Centre d'Animation Municipal, Numérisation des actes de l'Etat-Civil, prestations pour nouveau logiciel DRH)

D'autres lignes budgétaires ont fait l'objet d'ajustement sans incidence budgétaire.

012 - Charges de Personnel, frais assimilés :

BP 2014 : 9 900 006,00 €

BS 2014 : 80 000 €

Les crédits concernent :

- Complément pour la rémunération principale des titulaires
- Complément pour la rémunération des non titulaires.

65 - Charges de gestion courante :

BP 2014 : 1 230 439,00 €

BS 2014 : 40 150,00 €

Les crédits complémentaires concernent essentiellement les subventions de fonctionnement aux associations.

023 - Virement à la section d'investissement

BP 2014 : 0 €

BS 2014 : 2 468 064,49 €

L'équilibre est fait par le virement de la section de fonctionnement qui ne fera pas l'objet d'une écriture budgétaire au compte administratif 2014, conformément à la nomenclature M14.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

STRUCTURE DES RECETTES			
Recettes réelles			
Chapitre nature	Prévu sur BP	Prévu sur BS	TOTAL
013 - Atténuations de charges	64 000,00 €	0,00 €	64 000,00 €
70 - Produits des services	1 021 623,00 €	101 000,00 €	1 122 623,00 €
73 - Impôts et taxes	14 140 391,00 €	341 075,00 €	14 481 466,00 €
74 - Dotations et participations	2 137 754,00 €	-87 860,00 €	2 049 894,00 €
75 - Autres produits gestion courante	130 300,00 €	0,00 €	130 300,00 €
76 - Produits financiers	199,32 €	0,00 €	199,32 €
77 - Produits exceptionnels	21 500,00 €	0,00 €	21 500,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	17 515 767,32 €	354 215,00 €	17 869 982,32 €
Recettes d'ordre			
Chapitre nature	Prévu sur BP	Prévu sur BS	TOTAL
042 - Opérations d'ordre entre section	30 000,00 €	12 500,00 €	42 500,00 €
TOTAL DEPENSES ORDRE	30 000,00 €	12 500,00 €	42 500,00 €
AFFECTATION DES RESULTATS			
R002-Excédent Total 2014	0,00 €	2 857 337,54 €	2 857 337,54 €
TOTAL BUDGET	17 545 767,32 €	3 224 052,54 €	20 769 819,86 €

Analyse des recettes complémentaires de Fonctionnement

70-Produits des Services

BP 2014 : 1 021 623,00 €

BS 2014 : 101 000, 00 €

Ajustement de crédits pour la mise à disposition du personnel du CCAS (4ème trimestre 2013) et du Comité des œuvres sociales.

73-Impôts et taxes :**BP 2014 : 14 140 391,00 €****BS 2014 : 341 075,00 €**

Les recettes complémentaires concernent

- La dotation de solidarité communautaire

74-Dotations et participations :**BP 2014 : 2 137 754,00 €****BS 2014 : - 87 600,00 €**

- Diminution de la dotation forfaitaire et de dotation de compensation de la taxe professionnelle (pacte de responsabilité et solidarité).
- Ajustement de l'allocation compensatrice de la taxe foncière et de la taxe d'habitation

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles				
Chapitre nature	Prévu sur BP	REPORTS	Prévu sur BS	TOTAL
16 - Remboursement d'emprunts	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	83 452,08 €	0,00 €	163 452,08 €
21 - Immobilisations corporelles	420 805,32 €	300 341,77 €	934 455,94 €	1 655 603,03 €
23 - Immobilisations en cours	756 300,00 €	713 974,99 €	2 613 987,83 €	4 084 262,82 €
Total des opérations d'équipement	33 000,00 €	2 456 018,01 €	494 500,00 €	2 983 518,01 €
020-Dépenses imprévus	0,00 €	0,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 293 105,32 €	3 553 786,85 €	4 322 943,77 €	9 169 835,94 €
Opérations d'ordre				
Chapitre nature	Prévu sur BP		Prévu sur BS	TOTAL
040 - Opérations d'ordre entre section	30 000,00 €	0,00 €	12 500,00 €	42 500,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	3 241 195,88 €	3 241 195,88 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	30 000,00 €	0,00 €	3 253 695,88 €	3 283 695,88 €
TOTAL BUDGET	1 323 105,32 €	3 553 786,85 €	7 576 639,65 €	12 453 531,82 €

Principaux travaux d'investissement inscrits au budget supplémentaire 2014 :

Concernent essentiellement les reports 2013 ainsi que divers travaux 2014

- Etudes :

- AMO logiciel Cantine
- AMO du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- Acquisition de matériel et logiciel

- Complément du Parc informatique
- Achat de véhicule pour les Services Techniques et la Police Municipale
- Achat de mobilier pour l'Espace Saint-Jacques
- Matériel et outillage de voirie

- Travaux

- Poursuite de :
 - L'Aménagement d'un pôle culturel dans l'ancienne cave oléicole, de la Place St-Jacques et la réhabilitation du Bastidon
 - Des travaux de réfection des façades du CAM
 - Des travaux de voirie des rues adjacentes et de la ZI Nord.
 - Rénovation des installations de chauffage à l'Ecole Maternelle des Jardins

- Rénovation intérieure : Sono de l'Hôtel de Ville et Issue de secours de l'Ecole Jean Giono.

- Création aire de jeux du Maset

- Vidéo protection.

Principales dépenses nouvelles de l'exercice 2014 :

- Bâtiments :

- Travaux de proximité concernant le Groupe Scolaire Romain Rolland : remplacement de stores
- Rénovation des chaudières dans divers bâtiments
- Travaux d'étanchéité à l'Hôtel de Ville et à la cuisine centrale
- Remplacement centrale d'alarme dans divers bâtiments

- Voiries :

- Travaux de proximité concernant la rue des girondins (restructuration d'un parking) et réfection des cours des écoles (exceptée Giono et Kraemer)
- Programme d'entretien de voirie :
 - ZI des Cadesteaux – avenue Joseph Cugnot
 - Rue de Poligny et Saint Bonnet
 - Rue des Girondins
 - Boulevard Jean Giono
- Création d'un trottoir : avenue René Cassin
- Aménagement d'un stationnement : rue des Cades

- Espaces verts :

- Aires de jeux : parc des Frégates
- Remise à niveau réseau adduction d'eau (arrosage) : stade Jean Monnet

- Autres travaux :

- Modernisation de l'éclairage public
- Vidéoprotection 2^{ème} tranche
- Travaux supplémentaires :
 - Centre culturel (escaliers de secours, banquette fondation auditorium)
 - Place Saint Jacques

RECETTES D'INVESTISSEMENT

STRUCTURES RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Recettes réelles				
Chapitre nature	Prévu sur BP	Crédits reportés	Prévu sur BS	TOTAL
10 - Dotations Fonds divers Réserves	641 302,00 €	0,00 €	-1 130,00 €	640 172,00 €
13 - Subventions d'investissement	97 380,00 €	3 971 397,23 €	15 319,50 €	4 084 096,73 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	741 682,00 €	3 971 397,23 €	14 189,50 €	4 727 268,73 €
Opérations d'ordre				
Chapitre nature	Prévu sur BP		Prévu sur BS	TOTAL
040 - Opérations d'ordre entre section	581 423,32 €	0,00 €	0,00 €	581 423,32 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	3 241 195,88 €	3 241 195,88 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	581 423,32 €	0,00 €	3 241 195,88 €	3 822 619,20 €
RESULTAT REPORTE				
Chapitre nature	Prévu sur BP		Prévu sur BS	TOTAL
021-Virement de la section de Fonct	0,00 €	0,00 €	2 468 064,49 €	2 468 064,49 €
R001-solde d'exécution invest	0,00 €	0,00 €	1 435 579,40 €	1 435 579,40 €
TOTAL RECETTES INVEST	1 323 105,32 €	3 971 397,23 €	7 159 029,27 €	12 453 531,82 €

Les recettes complémentaires concernent presque uniquement les reports de 2013 et le solde d'exécution d'investissement.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 juin 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'adopter le budget supplémentaire 2014 au niveau du chapitre

M. Le Rudulier explique ce BS :

« Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

Je vais donc effectivement vous présenter, le budget supplémentaire pour l'année 2014 qui fait suite au vote du compte administratif et à l'affectation des résultats.

Rappelons néanmoins, en préambule que cette procédure budgétaire est singulière au sein de la collectivité puisque nous avons fait le choix délibéré d'établir un Budget Primitif n'engageant que peu de dépenses structurelles afin de respecter la respiration démocratique que représentait l'élection municipale de mars 2014.

Dans un cadre budgétaire général, je rappellerai, que comme les années précédentes, grâce à des recettes propres dynamiques et des dépenses de fonctionnement cadrées depuis 12 ans maintenant, la Ville a pu, jusqu'à présent, assimiler les baisses significatives des recettes provenant de l'Etat tout en maintenant un effort d'investissement soutenu sans recourir à l'emprunt et tout en offrant, un élargissement conséquent de l'offre de service public par la réhabilitation d'équipements structurants.

Je préciserai également que pour la treizième année consécutive, les taux d'imposition restent inchangés avec un niveau de pression fiscale sur les contribuables Rognacais parmi les plus faibles, si l'on compare avec les communes de même strate.

I - Pour aborder le budget supplémentaire à proprement dit, tout d'abord examinons l'équilibre budgétaire 2014.

Le budget primitif consolidé par le budget supplémentaire 2014 s'établit à 20 769 819 M€

Tout d'abord en section de fonctionnement :

Les dépenses réelles s'élèvent à 17 720 332 €, les recettes réelles à 17 869 982 €.

Nous aboutissons, comme vous avez pu le constater, à :

- des dépenses réelles de fonctionnement qui progressent de 6 % de BP2013 à BS 2014
- et des recettes réelles de fonctionnement qui progressent, quant à elles, 0,9 % de BP à BS2014.

S'agissant la section d'investissement à présent :

- Les dépenses s'élèvent au BS 2014 à 5 616 048 € contre 10 846 630 € au BP 2013.
- Les dépenses d'équipement s'élèvent, quant à elles, à 5 333 048 M€ contre 10 604 853 M€ au BP 2013.

Cette inflexion des dépenses d'investissement est conforme à nos anticipations sur le rythme de réalisation du plan d'équipement 2009-2014. Ainsi, après la confirmation en 2013 du pic que nous attendions, avec plus de 10 M€ de réalisations, nous serons plus proches de 5,6 M€ en cette année de renouvellement du mandat. C'est donc un repli classique qui illustre les années de thésaurisation importante avant la réalisation des projets structurants du mandat à venir.

II - Examinons à présent les dépenses réelles de fonctionnement.

Nous commencerons, si vous le voulez bien, par le poste le plus important : la masse salariale.

Elle est estimée à 9 980 000 M€ au BP + BS 2014, ce qui fait que les dépenses de personnel enregistrent une stagnation par rapport au BP 2013. Ceci démontre la bonne maîtrise de ce poste de dépenses malgré plusieurs facteurs endogènes ou exogènes :

- - tout d'abord, l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT), estimé entre 1,5 et 3 % puisque conditionné par l'évolution de la pyramide des âges de la collectivité
- - ensuite la hausse des charges patronales en lien avec la progression des taux des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)
- - mais aussi la hausse de 1,1% du SMIC au 1er janvier 2014
- - et enfin l'abrogation de la journée de carence et les opérations électorales en 2014 (trois tours de scrutin)

Néanmoins, cette stagnation de la masse salariale pourrait être profondément remise en question dans les semaines à venir après estimation des ressources supplémentaires nécessaires à la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 mais nous y revierons.

Les charges à caractère général à présent.

Elles s'élèvent à 5,7 M€ et enregistrent ainsi une progression prévisionnelle de 12 % par rapport à l'an dernier. Cette augmentation conséquente de ce poste de dépenses s'inscrit dans un contexte à la fois :

- d'élargissement de l'offre de service public de la Ville avec l'ouverture de nouveaux équipements
- d'augmentation du taux de TVA ayant en impact non négligeable sur l'ensemble des achats de prestations & fournitures
- et également d'augmentation du coût des fluides qui représente 1 056 000 euros sur les charges à caractère général

Parallèlement, nous noterons en particulier :

- l'effort porté sur l'entretien des espaces verts communaux avec une enveloppe supplémentaire de 113 000 € de BP à BP, soit 85 000 € supplémentaire inscrits au BS
- la maintenance 6156 qui s'élève cette année à 584 000 € fait l'objet d'un ajustement de crédits
- Les autres frais divers qui bénéficient d'une enveloppe supplémentaire de 55 910 € par rapport au BP

Sur le chapitre 011, il est à noter que d'autres lignes de crédits ont fait l'objet d'ajustement sans aucune incidence budgétaire.

Examinons à présent les subventions aux associations qui justifie l'augmentation du chapitre Autres charges de gestion courante :

Les subventions aux personnes de droit privé s'établissent à 540 000 € en 2014 contre 500 000 € au BP 2013, soit une progression de 2,2 % de BP2013 à BS2014.

Cette évolution est essentiellement justifiée par des extensions de périmètres sur les activités conduites par le tissu associatif.

Et nous terminerons avec les «autres charges» : Atténuation de produit

Ce poste enregistre une forte évolution sur le BP2014 à la hausse, liée à la montée en puissance, pour la deuxième année consécutive, de la contribution de la Ville au FPIC (Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communes).

Le montant prévu au Budget 2014 pour le FPIC s'élève à 152 000 €, soit une nette progression par rapport à la somme versée en 2013 où ce montant était seulement de 50 000 € soit une augmentation de 292 %. Les anticipations tiennent en effet compte de la montée en puissance, sur 5 ans, de ce dispositif.

II - Nous avons vu les dépenses réelles, examinons à présent les recettes réelles de fonctionnement.

Pour mémoire, je vous rappelle qu'elles se composent, pour l'essentiel :

- **d'une part, de la fiscalité directe locale qui génère au budget 2014 plus de 32,9 % des recettes réelles de la section de fonctionnement,**
- **de l'attribution de compensation à laquelle vient s'ajouter au budget supplémentaire la Dotation de Solidarité Communautaire pour un montant de 341 000 €, l'ensemble représentant 44 % des recettes réelles de la section de fonctionnement**
- **d'autre part, des dotations de l'Etat qui représentent un peu plus de 11 % des recettes de la même section ; le budget supplémentaire venant corrigé de - 87 600 € les prévisions initiales suite au pacte de responsabilité et de solidarité impactant notamment la dotation forfaitaire et les compensations d'exonération de fiscalité.**
- **et enfin, les produits de services qui représentent 6,2 %. A savoir que 101 000 € supplémentaires sont inscrits au BS. Cela correspond à des ajustements de crédits pour la mise à disposition du personnel communal au 4ème trimestre 2013 par rapport au CCAS et au Comité d'œuvres sociales**

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au total, à 17 869 982 €

Nous avons, en effet, pris un engagement en 2008 comme en 2014, vis-à-vis des Rognacais, celui de préserver la stabilité des taux d'imposition sur l'ensemble du mandat. C'est ce que nous avons fait.

Il paraît donc important de souligner, en que pour la treizième année consécutive, nous allons continuer à respecter cet engagement et ce, malgré des contraintes fortes, telles que :

- **le contexte de crise économique et financière et ses conséquences,**
- **la volonté de l'Etat de faire lourdement contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques de notre Pays,**
- **les phénomènes de redistribution qui sont instaurés entre les collectivités territoriales et qui nous défavorisent, (je veux parler essentiellement du fameux « FPIC »),**
- **et enfin, la contribution à la remise à niveau des régimes sociaux, et en particulier des régimes de retraite qui nous est demandée.**

V - Attardons-nous sur l'important sujet de la détermination de l'épargne brute.

Malgré un effet de ciseaux, logique sur un début de mandat, entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement, les ratios d'épargne prévisionnelle restent satisfaisants.

Si l'épargne dégagée à fin 2014 se contractera ainsi sensiblement sous l'effet des mesures budgétaires de l'Etat, de la progression des charges à caractère général et de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, elle restera néanmoins sur des niveaux élevés.

Elle nous permet d'ailleurs dès aujourd'hui de rester dans la logique d'un autofinancement très élevé puisqu'il est en concordance avec les dépenses d'équipement, elles-mêmes dans un mouvement de reflux classique sur un début de mandat, comme je l'indiquais précédemment.

VI - Poursuivons par les dépenses d'investissement.

Le volume des dépenses d'investissement sur 2014 s'élève à 7 576 639 €. Il est certes en retrait de 3 359 000 € environ par rapport au BP 2013 mais il reste toutefois sur une tendance très soutenue.

Cet effort d'investissement que la Ville a su préserver grâce à un autofinancement solide contraste avec la situation à l'échelle nationale. En effet, l'année 2013 a vu

une progression très faible des dépenses d'investissement du secteur public local constatée à ce stade du cycle de l'investissement :

- ces dépenses ont ainsi progressé seulement de 2,9 % pour les « communes » en 2013 contre 14 % en 2000 et 7,6 % en 2006.

- et enfin, à Rognac, ces dépenses progressaient de plus de 13 % en 2013 en comparaison avec les 2,9% à l'échelon national.

Dans un contexte national préoccupant d'un point de vue économique, il faut constater que la Ville demeure néanmoins un moteur fort en termes d'investissement public.

VII - Regardons maintenant la structure de financement des investissements de l'exercice 2014.

Le financement des investissements sera assuré principalement par:

- en priorité, l'autofinancement, un virement de la section de fonctionnement de 2 468 064 € au budget supplémentaire qui s'ajoute aux prélèvements antérieurs de 581 423 €

- ensuite, par des recettes propres d'investissement s'élevant à plus 752 000 € au BP 2014, c'est-à-dire le FCTVA et les subventions d'équipement à percevoir

VIII - Regardons la répartition des dépenses d'équipement par mission.

A l'inverse de la section de fonctionnement, la répartition des dépenses d'équipement varie d'une année sur l'autre, selon l'avancement du plan d'équipement et en fonction des types d'équipements réalisés.

Nous retrouvons cependant des ordres de grandeur proches :

- le secteur des espaces publics représente toujours une part importante de la réalisation du plan d'équipement, avec un premier lieu le plan pluri annuel de rénovation de voirie avec comme principaux travaux envisagés pour les 6 prochains mois :

- Avenue Joseph Gunot, Rue de Poligny, Rue Saint Bonnet, Rue Jean Giono, Chemin du puits de Rognac et des Bassins

- La restructuration qualitative du parking des girondins

- La création d'un trottoir sur fossé existant à l'avenue René Cassin

- Aménagement de stationnement Rue des Cades

Pour un montant global de plus de 2 millions d'euros

- suivi par le secteur scolaire avec principalement :

- La réfection des cours d'écoles pour 100 000 €

- la rénovation des chaudières des maternelles « Les Jardins » et « Lamartine » et du groupe « Marcel Pagnol » pour 40 000 €

- la réfection de la toiture de la maternelle les Jardins pour un montant de 32 000 €

- la création d'une aire de jeux à l'intérieur la cour de l'école maternelle Pagnol estimé à un montant de 13 000 €

- Le réaménagement de l'entrée du collège Cousteau pour 55 000 €

- le remplacement des stores extérieurs du groupe Romain Roland pour 96 500 €

- Le lancement de l'étude de requalification de l'aide de jeux et du parc des frégates pour 30 000 €

- puis par le secteur de la sécurité publique avec la mise en place de la deuxième tranche de vidéo protection avec comme principaux objectifs la couverture des places publiques, des espaces de vie et des entrées des groupes scolaires pour un montant de 430 600 €

Enfin et pour conclure sur ce rapport, je dirai que l'exécution de ce budget supplémentaire concrétise à part entière les objectifs qui traduisent les engagements de notre municipalité :

- une fiscalité modérée et stable depuis 2001 ;

- des dépenses de fonctionnement contenues dans un contexte de développement et d'amélioration des services rendus à la population avec la mise en service d'équipements structurants ;

- un programme d'investissement très soutenu, dont la réalisation est montée en puissance sur la deuxième partie du mandat précédent. Ces projets ayant pour

objectif premier d'offrir à nos concitoyens les infrastructures adaptées à une vie harmonieuse, dans la ville qu'ils ont choisie ;

- et enfin, l'absence de dette depuis 2007.

Ces objectifs constituent notre cap, celui que nous poursuivons sans relâche depuis 2008.

Certes, 2014 est un tournant pour les finances publiques locales, puisqu'à l'érosion de l'enveloppe des dotations, constatée depuis plusieurs années, se substitue, à compter de cette année, une importante diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités et selon toute vraisemblance, également en 2015 et au delà.

Certes, cette mesure phare du projet de loi de finances pour 2014, très pénalisante, se cumule avec d'autres événements, qui contribuent également à la dégradation du contexte budgétaire, propre aux collectivités territoriales.

Pour être totalement transparent avec cette assemblée, il est aussi évident que la mise en œuvre des rythmes scolaires dès Septembre 2014 viendra contrarié quelque peu la trajectoire budgétaire que nous avons projetée. Il nous faudra anticiper des dépenses de fonctionnement notamment sur le chapitre 012 et 011 à travers une décision modificative, qui aura comme impact de réduire sensiblement le niveau d'épargne de gestion que nous nous étions fixés.

Mais nous sommes bien loin des propos caricaturaux qui ont été tenus ces derniers mois par certains conseillers municipaux dans le cadre de la campagne électorale.

Je tiens à rassurer les Rognacais sur deux points essentiels :

- Nous n'avons pas vidé les caisses**
- Les dépenses de la collectivité ne sont pas supérieures aux recettes**

A lire ou entendre cela, j'ai tendance à me dire que nous n'avons pas dû participer aux mêmes séances du Conseil municipal durant la mandature précédente, car s'il y a bien un mot que nous répétons inlassablement depuis plusieurs années, c'est bien le mot rigueur, rigueur dans la gestion que nous conduisons.

Est-ce qu'une ville, dans une situation financière solide, comme nous le sommes, pourrait d'ailleurs réussir à l'être, sans porter une attention très vive à ses dépenses, sans déployer les efforts nécessaires, année après année, pour maîtriser ses charges ? A moins de profiter d'une manne financière que nous n'avons pas, je ne le crois pas...

Ainsi, malgré la crise financière, malgré la crise économique, malgré la crise des finances publiques, nous avons gardé la même vision, celle de la rigueur dans la gestion, une rigueur mise au service d'un renchérissement des services publics offerts à nos concitoyens et d'une politique d'investissement ambitieuse qui n'a pas failli depuis plus de dix ans.

Nous prenons chaque année les décisions de gestion, qui nous permettent de poursuivre notre action et de nous adapter à un contexte toujours plus difficile. Nous faisons évoluer chacun de nos budgets au plus près des besoins réels et nous multiplions nos efforts pour réduire ou limiter l'évolution des postes qui peuvent l'être, en compensation des hausses de charges que nous ne pouvons maîtriser.

Et les résultats que nous obtenons parlent pour nous. Peu de collectivités peuvent, en effet, se prévaloir d'une dynamique et d'un bilan positifs tels que les nôtres.

Mesdames, Messieurs,

Vous l'aurez compris à travers mes propos, le budget supplémentaire soumis ce jour à notre vote, réussit un pari, celui de conserver un élan optimiste et volontariste, qui continuera à porter notre territoire et verra l'achèvement ou la poursuite de nombreux projets d'équipement, un élan optimiste et volontariste qui s'associe à un élan renforcé de rationalisation de la dépense publique dans notre collectivité. »

<p>Cette proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstentions (Alain EGEA, Patrick MOLINO, Corinne HERINGUEZ proc à Dominique DIDIER, Pierrette PUGLIESE, Corinne LUCCHINI proc à Alain EGEA, Dominique DIDIER et Gilbert CHIARAMONTE) et 25 voix pour.</p>

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

CO-RAPPORTEURS : M. LARROCHE, MME FORTE, MME PELLOFY ET MME HOUDAIS

Lors de la séance du 12 février dernier, le conseil municipal a voté les subventions accordées aux associations locales.

Il est proposé, lors de cette séance, d'accorder une subvention de fonctionnement supplémentaire et des subventions exceptionnelles liées à des projets.

En ce qui concerne le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de Rognac, il s'agit du complément de 28 000 € à la subvention de fonctionnement accordée en février dernier soit un total de 88 000 € (contre 88 400 en 2013).

Pour les subventions exceptionnelles, le premier dossier concerne l'association Les Mary Poppins ». Il s'agit de financer la création de l'activité de socialisation des enfants qui seront accueillis par cette association pour une somme de 1 000 €.

Dans le cadre de la participation aux concours nationaux, la fabrication de survêtements avec flocage aux couleurs de la ville et de l'association RCL est partiellement prise en charge pour un montant de 460 €.

Les restaurants du cœur organisent l'opération « départ en vacances », le soutien demandé est à hauteur de 200 €, il est conditionné à la participation de rognacais à cette action.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a réalisé une formation aux premiers gestes de secourisme pour les cinq classes de CM2 des groupes scolaires de Rognac qui nécessitent une participation communale de 60 € par classe.

Enfin, il faut prévoir deux subventions pour le Cercle Nautique de Rognac qui organise durant l'été deux stages pour nos structures jeunesse :

1- Stage LE MASET :**Dates et durée** : du lundi 4 au vendredi 8 août 2014, soit 5 jours.**Nombre d'enfants prévus** : 24**Age** : 9 à 12 ans**Nombre d'animateurs** : 2**Subvention** : 6Heures*5jours*60,00€ = 2160,00€**2- Stage LE MAS :****Dates et durée** : du lundi 11 au vendredi 14 août 2014, soit 4 jours**Nombre d'enfants prévus** : 8**Age** : 12 à 17 ans**Nombre d'animateur** : 1**Subvention** : 6Heures*4jours*60,00€= 1440,00€

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 juin 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

▷ D'approuver les subventions regroupées dans le tableau ci-dessous :

Subventions de fonctionnement	
Association	Montant
COS	28 000 €
TOTAL	28 000 €

Subventions exceptionnelles		
Association	Montant	Projet
Cercle Nautique Rognac	2 160 €	Stage été Le Maset
Cercle Nautique Rognac	1 440 €	Stage été Mas
Les Mary Poppins	1 000 €	Activité de socialisation des enfants
RCL	460 €	Concours nationaux
Les Restos du cœur	200 €	Départ en vacances
Amicale des Sapeurs-Pompiers	300 €	Formation de secourisme dans les écoles
TOTAL	5 560 €	

▷ De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal et que les subventions accordées aux Restaurants du cœur seront conditionnées à la production de la liste des participants rognacais à l'opération « Départ en vacances ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

13 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE – REFECTION DES COURS D'ECOLES

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

CO-RAPPORTEUR : M. SCHACRE

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône est susceptible de subventionner les travaux dits de proximité, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, et relatifs à :

- les équipements publics autres que les gymnases,
- l'aménagement du paysage urbain,
- l'aménagement de voies, de réseaux,
- les travaux divers sur les bâtiments communaux,
- les travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie

La subvention peut être accordée au taux de 80% du coût hors taxes des travaux plafonnés à 75 000 € hors taxes par projet.

L'entretien des bâtiments scolaires et notamment des cours de récréation occupent une place majeure parmi les compétences des collectivités territoriales.

Certaines cours d'écoles publiques présentent un état général vieillissant et préoccupant qui nécessite plus qu'une simple intervention ponctuelle qui n'est pas pérenne dans le temps.

La commune de Rognac a donc souhaité engager une réflexion globale sur l'état de ces cours d'écoles maternelles et élémentaires.

Cette réflexion a abouti à l'élaboration d'un programme annuel de réfection des cours d'écoles.

Le site concerné pour l'année 2014 est le groupe scolaire Lamartine :

- Ecole primaire LAMARTINE
- Ecole maternelle LAMARTINE

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 juin 2014.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ▷ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général une aide aux travaux de proximité pour financer cette opération selon le plan de financement ci-après :

Opération	Montant HT du programme	Financement sollicité hors Conseil Général	Demande de subvention au Conseil Général	Part ville
Réfection des cours d'écoles	83 395 €	0 €	60 000 €	23 395 €

- ▷ D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens et signer les documents s'y référant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

14 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE – AMENAGEMENT DU PARKING DES GIRONDINS

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

CO-RAPPORTEUR : M. SCHACRE

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône est susceptible de subventionner les travaux dits de proximité, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, et relatifs à :

- les équipements publics autres que les gymnases,
- l'aménagement du paysage urbain,
- l'aménagement de voies, de réseaux,
- les travaux divers sur les bâtiments communaux,
- les travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie

La subvention peut être accordée au taux de 80% du coût hors taxes des travaux plafonnés à 75 000 € hors taxes par projet.

Le parking des Girondins est un parking public non réglementé qui permet de satisfaire le besoin en stationnement au cœur du centre-ville de la commune de Rognac.

Ce parking aménagé sommairement dans un premier temps pour être utilisé en tant que base de chantier, entre autre pour les besoins des grands travaux urbains, doit être définitivement aménagé de manière qualitative, afin d'une part de satisfaire toujours aux besoins de stationnement des usagers et d'autre part de s'intégrer dans le paysage urbain existant.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 juin 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général une aide aux travaux de proximité pour financer cette opération selon le plan de financement ci-après :

Opération	Montant HT du programme	Financement sollicité hors Conseil Général	Demande de subvention au Conseil Général	Part ville
Aménagement du parking des Girondins	77 192 €	0 €	60 000 €	17 192 €

- ▷ D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens et signer les documents s'y référant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

**15 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'AIDE
AUX TRAVAUX DE PROXIMITE – REMPLACEMENT DES STORES PAR DES BRISE-
SOLEILS ORIENTABLES EXTERIEURS AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE ROMAIN
ROLLAND**

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

CO-RAPPORTEUR : M. SCHACRE

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône est susceptible de subventionner les travaux dits de proximité, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, et relatifs à :

- les équipements publics autres que les gymnases,
- l'aménagement du paysage urbain,
- l'aménagement de voies, de réseaux,
- les travaux divers sur les bâtiments communaux,
- les travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie

La subvention peut être accordée au taux de 80% du coût hors taxes des travaux plafonnés à 75 000 € hors taxes par projet.

Le groupe scolaire Romain Rolland est actuellement équipé de stores à lames, avec câbles de guidages. La fragilité des lames et l'impossibilité de réparation des câbles, ont rendus les stores inopérants au fil des années.

L'aspect extérieur du bâtiment est altéré, mais surtout, les conditions de travail des élèves se trouvent particulièrement perturbées.

Le choix s'est donc porté sur des brise-soleils orientables entièrement métalliques, avec entraînement mécanique par coulisses latérales à l'entretien limité.

Grace au réglage de l'angle d'incidence, la protection contre l'éblouissement et la surchauffe est adaptable. La protection contre le relevage augmentera la protection contre les risques d'intrusion.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 juin 2014.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général une aide aux travaux de proximité pour financer cette opération selon le plan de financement ci-après :

Opération	Montant HT du programme	Financement sollicité hors Conseil Général	Demande de subvention au Conseil Général	Part ville
Remplacement des stores par des brise-soleils orientables extérieurs au groupe scolaire Romain Rolland	80 416 €	0 €	60 000 €	20 416 €

- ▷ D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens et signer les documents s'y référant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

**16 : ADHESION DE LA COMMUNE AU SECRETARIAT PERMANENT POUR LA
PREVENTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES (SPPPI) -
ADHESION A L'ASSOCIATION GES-SPPPI**

RAPPORTEUR : MME CLISSON

Le **Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI)**, créé au sein de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'inscrit dans le cadre du décret du 22 août 2008 portant création des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et risques industriels.

Tel que stipulé dans l'Arrêté Préfectoral relatif à la création du SPPPI PACA en date du 21 juin 2010 et selon les modalités définies dans la Charte du SPPPI PACA approuvé le 26 mai 2010, le SPPPI PACA est constitué de 5 collègues :

- Les industries et entreprises
- Les collectivités locales & territoriales
- Les associations
- Les services de l'État et les établissements publics
- Les salariés

A ces cinq collègues, se joint un Conseil Scientifique.

Le SPPPI a pour objectif de traiter des questions d'environnement industriel, c'est-à-dire de toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteurs de risques et de nuisances pour les hommes, les biens et les milieux naturels, qu'il s'agisse de risques à court, moyen ou long terme.

Le SPPPI a pour vocation de constituer un cadre d'échanges et de contribuer à la concertation locale entre les différents acteurs, à travers deux principaux types d'actions :

- la réalisation d'études et la mise en place d'actions concrètes destinées à répondre aux préoccupations locales particulières qui ne sont pas prises en compte par les dispositifs réglementaires existants, ou qui permettent d'en améliorer son efficacité.
- le partage d'informations, la diffusion de connaissances et le partage des bonnes pratiques dans les domaines sur lesquels ils portent sa réflexion.

Il favorise l'émergence d'objectifs et une culture partagée de la sécurité et du développement durable entre les acteurs, en respectant la diversité des représentations et des avis.

Il facilite l'accès des citoyens (individus, associations), collectivités et représentants des administrations responsables d'entreprises et salariés aux connaissances techniques et scientifiques qui fondent ses réflexions et décisions.

Le SPPPI est une démarche volontaire, il est le reflet du souhait de tous les acteurs locaux d'appliquer le principe de la gouvernance locale dans les décisions, projets, aménagements, étude, développement durable et à l'intégration des préoccupations environnementales dans les décisions locales.

En 2012, le SPPPI PACA s'est doté d'un outil de gestion propre sous forme associative : **le GES-SPPPI.**

La création de cette association permet de respecter une exigence forte de la charte du SPPPI PACA, à savoir une complète indépendance dans sa gestion, en le dotant d'une structure juridique propre. En corollaire, la création de cette association améliore la lisibilité des objectifs du SPPPI ainsi que sa communication, tant pour ses adhérents que pour ses financeurs.

Le périmètre de cette association support est la gestion, l'organisation et le fonctionnement du SPPPI sur la base des orientations et des décisions arrêtées par le bureau et le conseil d'orientation du SPPPI PACA. Elle n'est donc qu'un outil au service du SPPPI.

Le montant de l'adhésion 2014 au SPPPI est de **515,00 €**. Il n'y a pas d'adhésion supplémentaire pour l'association GES-SPPPI.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver l'adhésion de la commune de Rognac au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI),
- ▷ D'approuver l'adhésion à l'association qui en assure sa gestion : le GES-SPPPI,
- ▷ D'autoriser M. Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires en vue de cette adhésion et à signer tous les actes qui s'y réfèrent.
- ▷ De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

**17 : MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX,
DE MOBILIERS ET DE VEHICULES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS**

RAPPORTEUR : MME CAILLOL

Un Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- L'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire,
- L'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux,
- L'animation des activités sociales.

Existant de plein droit à l'échelon local et dont la compétence s'exerce uniquement sur le seul territoire de la commune, le Centre communal d'action sociale est une personne morale de droit public et son contentieux relève de la juridiction administrative. Bien qu'enfermée dans une spécialisation assez étroite, il a une autonomie de gestion, même s'il est rattaché à une collectivité territoriale. Ainsi, le Centre communal d'action sociale dispose d'un organe de gestion : le conseil d'administration, et de moyens propres : un budget autonome et du personnel mis à disposition mais relevant de son autorité.

Afin de définir les modalités de collaboration entre la ville et le CCAS, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de locaux, de mobiliers et de véhicules, celle-ci doit être mise à jour afin de prendre en considération des changements récents, en particulier la mise à disposition de l'Espace Jean Jaurès.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la convention de mise à disposition de locaux, mobiliers et véhicules entre la ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS), ci-annexée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

18 : VENTE DES PARCELLES BX N°74 ET 130 AU PROFIT DE LA SOCIETE PRB

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

La société PRB a sollicité la Commune de Rognac pour l'acquisition des parcelles cadastrées BX n°74 et 130 situées dans le quartier Canourgue, pour une superficie d'environ 2 197 m², par courrier du 22 mai 2014.

Ainsi les futurs acquéreurs souhaitent réaliser une expansion de leur activité par l'acquisition de ces parcelles qui va leur donner la possibilité d'entreposer d'avantage de matériaux (enduis, colle ...).

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette cession.

Le Département France Domaine de la Trésorerie Générale des Bouches-du-Rhône a estimé, le 20 mars 2014, à 40 000 € HT, soit environ 18,20 €/m², la cession de cette emprise foncière.

La société PRB a accepté d'acquérir la parcelle BX 74, d'une superficie d'environ 1 508 m², et une partie de la parcelle BX 130, d'une superficie d'environ 689 m², au prix de 65 910 € HT, soit 30 €/m².

Il convient de procéder à cette cession par acte notarié.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la vente de la parcelle BX n°74 et d'une partie de la parcelle BX 130, pour une superficie totale de 2 197 m² environ au bénéfice de la société PRB pour un prix de 65 910 € net vendeur,
- ▷ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir,
- ▷ De dire que l'acte de mutation ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- ▷ De dire que les recettes correspondantes à la vente seront inscrites au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

VOEUX ET MOTION

19 : MOTION SUR LA SECURITE ROUTIERE SUR LA D113

RAPPORTEUR : M. LE RUDULIER

La Commune est confrontée de façon récurrente à de dramatiques accidents sur la RD113 entre le Vallon d'Avignon et l'embranchement de la RD20F qui dessert la déchetterie. En raison de la dangerosité de cette portion de route départementale, la Mairie de Rognac a souvent attiré l'attention de l'Etat dans un premier temps, puis du Conseil Général des Bouches-du-Rhône afin d'agir pour sécuriser cette voie par tous moyens sur ses abords.

Fortement impliqués dans ce dossier, nous souhaitons proposer cette motion au Conseil Municipal dont l'objectif est d'obtenir le plus rapidement possible du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la réalisation des aménagements routiers nécessaires à la sécurisation de ce tronçon de la RD113.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'adopter la présente motion.
- ▷ De demander au Conseil Général des Bouches-du-Rhône de s'engager le plus rapidement possible à présenter un projet d'aménagement global portant sur la sécurisation la RD113 entre le Vallon d'Avignon et l'embranchement de la RD20F.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Une information au conseil municipal sur la réforme des rythmes scolaires est donnée par Mme Angélique FORTE.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 20 HEURES 10.

La Secrétaire de Séance,
Valérie BAJEUX

Le Maire,
Jean-Pierre GUILLAUME